



La Ville vous informe

LE BIMENSUEL DE LA VILLE DE MATANE
Édition du 7 octobre 2007

Bon congé
de l'Action de grâce!



www.ville.matane.qc.ca

ET LA GAGNANTE EST...

La Ville de Matane a remporté les honneurs deux fois plutôt qu'une, et ce, dans deux colloques d'importance qui se déroulaient à la fin de septembre : d'abord, le 26 septembre dernier, le *Prix améliorations physiques*, remis lors du banquet d'excellence 2007 du 20^e colloque annuel de la Fondation Rues principales; ensuite, le 27 septembre, le *Mérite MMQ en gestion des risques*, remis dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

Le premier, parrainé par Hydro-Québec et décerné par la Fondation Rues principales, récompense les actions posées pour embellir les bâtiments et les places publiques du centre-ville. Le deuxième vise à reconnaître et à récompenser les municipalités locales, MRC et régies intermunicipales membres de la MMQ qui mettent en œuvre des solutions de prévention.

Ces deux prix sont le résultat d'un travail d'équipe qu'il faut souligner, tant dans le comité de revitalisation du centre-ville qu'au sein des employés municipaux, mais aussi de la détermination de Dany Giroux et Philippe Marin qui sont les porteurs de flambeau pour ces deux dossiers.



Prix améliorations physiques : Gabrielle Laflamme, Jérôme Landry, Dany Giroux, Nathalie Roberge, Steve Coll.



Prix MMQ en gestion des risques : Mario Hamilton et Philippe Marin

PROGRAMME LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES (LAAA)

Le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) accorde une aide financière qui peut atteindre 3 500 \$ aux personnes âgées de 65 ans et plus à faible revenu qui ont besoin d'apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement afin qu'elles puissent continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire.

Si ce programme vous intéresse, assurez-vous d'abord que le revenu total du ménage ne dépasse pas le montant maximum prévu par le programme.

REVENU MAXIMAL ADMISSIBLE AU PROGRAMME LAAA

| | Taille du ménage | | | | |
|-----------------|------------------|----------|------------------|------------------|---------------------|
| | 1 personne | couple | 2 ou 3 personnes | 4 ou 5 personnes | 6 personnes ou plus |
| Ville de Matane | 17 500\$ | 17 500\$ | 22 000\$ | 25 000\$ | 29 000\$ |

Les demandes d'aide financière sont traitées jusqu'à épuisement du budget disponible. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service de Gestion du territoire de la Ville de Matane au 562-2333.

RESPECT DES SERVITUDES

La Ville de Matane rappelle aux propriétaires de terrains touchés par une servitude détenue par Hydro-Québec qu'ils n'ont pas le droit d'installer garage, piscine, réservoir de produits inflammables, arbre ou amoncellement de matériel. Pour des raisons de sécurité, ces types d'empiètement ne sont pas autorisés par Hydro-Québec. De plus, ils engendrent aux propriétaires des coûts advenant une remise en état des lieux. Pour plus d'information, des dépliants explicatifs sont disponibles au Service de la gestion du territoire.

L'INSPECTION DES PROPRIÉTÉS

Des inspecteurs de la municipalité visitent actuellement des propriétés, et ce, afin de recueillir des informations visant à mettre à jour leur valeur foncière. La visite des propriétés devraient s'échelonner jusqu'au printemps prochain. Les inspecteurs sont munis d'une carte d'identité sur laquelle apparaît leur photographie et ils doivent l'exhiber sur demande. La municipalité souhaite que les propriétaires et les occupants des immeubles visés par ces inspections apportent toute la collaboration nécessaire aux inspecteurs afin qu'ils puissent effectuer leur travail.

Les propriétés qui sont visitées sont celles où des travaux ont été effectués au cours des derniers mois. Il s'agit des immeubles dont les propriétaires ont obtenu de la municipalité un permis de construction ou un certificat d'autorisation. Les inspecteurs recueillent des informations sur les nouvelles constructions ainsi que sur les améliorations apportées aux immeubles existants afin d'ajuster la valeur foncière des propriétés.

De plus, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les inspecteurs sont amenés à visiter des immeubles afin de s'assurer que l'information que possède la municipalité dans ses dossiers est exacte. La loi

indique que la municipalité doit au moins tous les neuf (9) ans s'assurer de l'exactitude des données en sa possession pour chaque unité d'évaluation. Ainsi, à chaque année, les inspecteurs doivent visiter un certain nombre d'immeubles afin de respecter les dispositions de la loi.

PROJET MIRA

La Ville de Matane s'associe avec MIRA pour la récupération des cartouches d'imprimantes (laser et jet d'encre) et des téléphones cellulaires. Ces articles sont maintenant récupérés au complexe culturel Joseph-Rouleau, à la Coop du Cégep de Matane et à l'écocentre. Leur récupération permettra à MIRA d'obtenir des fonds pour poursuivre ses activités en plus de préserver notre environnement. Quant aux piles rechargeables et non rechargeables, elles sont maintenant récupérées au complexe culturel Joseph-Rouleau, à l'hôtel de Ville de Matane et à l'écocentre de Matane. Pour plus d'information, vous pouvez téléphoner au 562-2334.



CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ 2007

Dans le cadre des « Journées de la Culture », le 27 septembre dernier, avait lieu la remise des certificats du Club de lecture d'été 2007 sous le thème « Pirates aventuriers à l'abordage ».

Soixante-deux jeunes de 3 à 12 ans avaient signé des contrats de lecture avec la bibliothèque et plus de 1100 livres ont été lus. Le but de cette activité est de faire découvrir le plaisir de lire en vacances.

Pour rendre l'activité amusante, plusieurs jeunes ont reçu, lors de tirages, des bateaux, des ancres, des chapeaux et œil de pirates, en plus des écus en or accumulés lors de leur passage à la bibliothèque qui leur ont servi pour se procurer un livre commandité par la Chouette Librairie.

